

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du mardi 18 décembre 2018**

Date de convocation	12 décembre 2018
Date d'affichage	12 décembre 2018

Membres en exercice	55
Membres présents	37
Votants	42 (dont 5 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 18 décembre à 18 H 30  
le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de Cormes, sous la  
présidence de M. Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Pierre BOULARD, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean-Paul DUBOIS, Mme Patricia EDET, Mme Sylvie FAVRET, M. Philippe GALLAND, M. Claude GRIGNON, M. Daniel GUEDET (ayant reçu pouvoir de Mme Camille MORIN-BURRE), M. André-Pierre GUITTET, Mme Josette JACOB (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), Mme Cécile KNITTEL, M. Jean-Claude LABELLE (représentant M. Yves GOULLIER), M. Michel LANDAIS, M. Christian LANDEAU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX (ayant reçu pouvoir de M. Dominique EDON), Mme Pascale LEVÊQUE, Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Michel MARY, M. Joël MONCHATRE (représentant M. Jean DUMUR), M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de Mme Patricia VILLARMÉ), M. Michel ROUAUD, M. François ROULEAU, M. André ROULLIER, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Jean THOREAU, M. Didier TORCHÉ, Mme Jeannine VENDÔME.

**Etaient excusés** : M. Eric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, Mme Sophie DOLLON, M. Jean DUMUR (représenté par M. Joël MONCHATRE), M. Dominique EDON (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX), M. Yves GOULLIER (représenté par M. Jean-Claude LABELLE), M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Marie-Line LEDRU, M. Bernard MALLET, Mme Camille MORIN-BURRE (ayant donné pouvoir à M. Daniel GUEDET), M. Thierry RENVOIZE, M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), M. Denis SCHOEFS, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à Mme Josette JACOB), Mme Patricia VILLARMÉ (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU).

**Secrétaire de séance** : M. Didier TORCHÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20181218-D\_18\_12\_2018\_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2018  
Affichage : 28/12/2018

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

## PROMOTION DU TOURISME : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N° 2 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°12-12-2016-016 en date du 12 décembre 2017 confiant la gestion de la compétence promotion du tourisme pour l'année 2018 à l'association Office de tourisme de La Ferté-Bernard Entre Maine et Perche,

Vu la délibération n°25-04-2018-009 en date du 25 avril 2018 relative à la convention d'objectifs fixés à l'Office de tourisme et définis par la Communauté de communes, et les moyens alloués pour l'exercice des missions qui lui sont dévolues,

Vu le rapport du Président présenté par Mme Michèle LEGESNE, Vice-présidente en charge du Tourisme/loisirs et prévention/santé,

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** que la promotion du tourisme pour l'année 2018 a été orchestrée par l'association ce qui a permis de créer des cellules de réflexions entre les élus et les membres de l'association afin d'élaborer les prémices d'un schéma de développement touristique.

**EST INFORME** que 3 axes fondamentaux ont été retenus pour développer l'activité touristique à l'échelle du territoire :

1. Devenir une destination performante et attractive,
2. Proposer une offre touristique adaptée et accessible,
3. Organiser la gouvernance.

**DECIDE** de confier à nouveau la gestion de la compétence à l'association Office de Tourisme de la Ferté Bernard « Entre Maine et Perche » jusqu'au 31/12/2020.

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°2 relatif à la convention d'objectifs et de moyens et à accomplir tous les actes utiles à cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 18 décembre 2018

Pour extrait conforme

Le 18 décembre 2018

Le Président,

M. Didier REVEAU